

Ses missions

- ✓ Apporter une expertise médicale sur l'état de santé des assurés.
- ✓ Favoriser la collaboration entre professionnels de santé et Assurance maladie.
- ✓ Garantir la qualité des soins donnés aux assurés.
- ✓ Organiser l'offre de soins et la planification sanitaire.
- ✓ Promouvoir, auprès des professionnels de santé, les programmes de prévention pour la santé.

Son organisation

- ✓ Le Service du contrôle médical, placé sous l'autorité du directeur général de la CNAMTS, se compose de praticiens-conseils (médecins, chirurgiens-dentistes et pharmaciens) et d'agents administratifs.

Ses cinq grands pôles d'activité

CPRAA

(contrôle des prestations
et relations avec les assurés)

- ✓ Contrôler la justification des prestations demandées par les assurés.
- ✓ Permettre aux assurés l'accès aux prestations auxquelles ils ont droit.
- ✓ Conseiller les assurés sur la législation sécurité sociale et les professionnels de santé sur les cas de leurs patients.
- ✓ Réaliser des études en lien avec les prestations individuelles servies aux assurés.
- ✓ Réaliser des actions d'éducation sanitaire ou de prévention vers des assurés ciblés (affections chroniques en particulier).

CCRF

(contrôle contentieux
et répression des fraudes)

- ✓ Organiser, mettre en place et réaliser les actions de contrôles programmés individuels ou effectués en établissement, visant à sanctionner les comportements déviants dans les domaines ambulatoire, hospitalier et médico-social.
- ✓ Réaliser les actions contentieuses qui en découlent.

OSS

(organisation du système de soins)

- ✓ Contribuer à la conception et à l'organisation de l'ensemble du système de soins, par la planification et la coordination de l'offre de soins, en ville et dans les établissements.

PPS

(prévention et promotion de la santé)

- ✓ Apporter aux partenaires une expertise médicale et technique pour les programmes de prévention et d'éducation pour la santé.

RPS

(relations avec les professionnels de santé)

- ✓ Apporter à l'Assurance maladie l'expertise médicale nécessaire au développement de la maîtrise médicalisée : suivi des engagements conventionnels, évolution des consommations, apport d'informations médicalisées.
- ✓ Accompagner les professionnels de santé, en particulier sur les actions de maîtrise médicalisée : échanges confraternels, entretiens collectifs, retour d'informations sur les pratiques.
- ✓ Apporter sa contribution dans les instances conventionnelles.